RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

SMPDD

ASSOCIATION
SOLIDARITE MONDIALE POUR LES PERSONNES DEMUNIES ET LES DETENUS

35 Rue Tolda Souza Nétimé 06 BP 60809 Lomé.
Tél: + 228 22 20 20 51
smpdd@smpdd.site www.smpdd.site

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

SMPDD

ASSOCIATION

SOLIDARITE MONDIALE POUR LES PERSONNES DEMUNIES ET LES DETENUS

SOMMAIRE

I. Sigles et abréviations 9
II. Présentation de l'association 10
a. Vision 12
b. Mission 12
c. Le Conseil d'Administration 12
III. Chiffres clés 14
IV. Organisation des activités 15
a. Actions de protection des droits de l'homme 15
i. Organisation d'une réunion de travail en interne : la retraite de planification 15
ii. Rencontres externes 16
i. Organisation d'un atelier de formation du dispositif OP 18
ii. Les activités de monitoring et d'assistance juridique des détenus 20
iii. L'accompagnement et le soutien matériel aux détenus 21
iv. La campagne de consultations médicales foraines à la prison civile de Kpalimé 22
v. L'octroi d'une enveloppe financière à la DAPR 22
b. Actions de sensibilisation et de prévention de la délinquance juvénile 23
i. Sensibilisation en prison et dans les établissements scolaires 23
ii. Sensibilisation via les réseaux sociaux 24
c. Réinsertion et accompagnement social 25
i. Aide d'urgence aux enfants malades 26
ii. L'assistance et le suivi psychologiques des détenus et ex détenus 26
iii. Aide à l'autonomisation financière des femmes, jeunes filles défavorisées et ex détenues 27
iv. Réinsertion socioprofessionnelle des ex détenus. 29
V. Partenariat 30
a. Avec les partenaires nationaux 30
i. L'ONG Amnesty International section Togo 30
ii. La CNDH 30
iii. Le CACIT 31
iv. Le ministère de la justice 32
b. Avec les partenaires internationaux 33
i. Association "Evit Bugale ar Bed (EBB)" 33

ii. Participation à une réunion informelle entre les ONG togolaises et le CDH 34
iii. Participation à une série de webinaires avec l'UPR Info et le CCPR 34
iv. Rencontre avec l'ONUDC 34
VI. Perspectives d'avenir 35

NOTRE THEORIE DU CHANGEMENT

Si les valeurs inhérentes aux détenus en tant qu'êtres humains sont respectées, la protection et les besoins spécifiques des groupes vulnérables sont pris en compte, les acteurs œuvre à l'humanisation de la justice pénale et la promotion des droits de l'homme,

Alors, les personnes démunies et les détenus bénéficieront de meilleures conditions de vie et le respect de la dignité humaine sera effectif

NOS VALEURS

Solidarité – Empathie – Discrétion

Fraternité – Partage – Engagement

Mot du président

À ma sortie de prison en 2013, l'idée d'une association m'était totalement inconnue. Plusieurs années passées au sein du conseil d'administration et à la présidence de notre association Solidarité Mondiale pour les Personnes Démunies et les Détenus (SMPDD), me permettent maintenant de vous la décrire. C'est une association soucieuse de répondre aux besoins de ses bénéficiaires toujours plus nombreux. Elle se démarque par sa perpétuelle quête d'excellence et d'intégrité en matière de services rendus.

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport d'activités qui fait état du travail accompli en 2021. Que ce soit les membres du personnel ou encore les membres du Conseil d'Administration, ce rapport témoigne du dynamisme dont chacun a fait preuve au cours de cette année.

Nul doute sur le fait que la rédaction d'un rapport annuel d'activités d'une organisation telle que la SMPDD, dans l'optique d'en dresser un bilan, exige de prendre un recul sur l'année écoulée. Et si l'exercice peut paraitre fastidieux en raison du contexte particulier dans lequel interviennent les organisations de la société civile, le gros de la tempête semble être passé. Cependant, l'espoir d'un retour à la normale fait de plus en plus place à l'incertitude et surtout à la prise de conscience de la vulnérabilité des personnes défavorisées, ces dernières n'ayant pas été moins épargnées par la crise sanitaire et toutes les conséquences qui en découlent.

Soutenir les plus démunis n'a jamais été aussi crucial. Les mesures de riposte initiées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire au niveau mondial, régional et local, ont occasionné une crise économique sans précédent. Il est vrai que des mesures ont été prises pour contenir les effets néfastes sur les personnes démunies. Toutefois, la réalité sur le terrain révèle qu'elles sont insuffisantes. C'est dans cette atmosphère que la SMPDD a dû mener ces actions en 2021.

Cette année encore, les mesures de restrictions prises ont impacté dans une mesure non négligeable nos activités sur le terrain. Toutefois, nous nous réjouissons des résultats exceptionnels que nous avons obtenus malgré les difficultés évoquées. Des records ont été atteints à bien des niveaux. En témoigne la nette augmentation des

fonds alloués aux activités menées en 2021, soit une augmentation de 150 % par rapport à l'année précédente.

Aussi ce rapport est tourné vers l'avenir : l'avenir proche de la SMPDD, c'est la finalisation d'un certain nombre de documents-projets qui seront soumis à des bailleurs préalablement identifiés en vue d'un financement pour la période 2022-2025.
Comme vous pouvez l'imaginer, la préparation d'un programme couvrant trois (3) années constitue un véritable défi : les équipes sont absorbées pendant de longs mois par un processus alliant réflexion collective et démarches individuelles. Au fil des semaines et des mois, des idées mûrissent et se concrétisent progressivement pour constituer autant de pièces qui une fois misent bout à bout, forment un ensemble cohérent et ambitieux.

Je tiens à adresser mes remerciements à notre principal partenaire financier, l'association française EBB ainsi que tous nos partenaires techniques en particulier le Ministère de la justice à travers la Direction de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DAPR) et la Direction de l'accès au droit et la justice (DADJ), la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), le Ministère des droits de l'homme et l'ONG Amnesty International.

Mes remerciements vont aussi aux membres du Conseil d'Administration de notre association, aux personnels ainsi qu'à tous les bénévoles nationaux et internationaux. Tout au long de l'année, l'implication, la générosité et la vigilance de tous ont permis de mener à bien les missions de la SMPDD. La complémentarité et la coopération, l'engagement et le professionnalisme décrivent bien le travail accompli par tous les membres de l'équipe.

Je profite de cette « tribune » pour exprimer toute mon admiration aux hommes et aux femmes qui relèvent le défi de la promotion et de la protection des droits des plus vulnérables dans notre pays et partout ailleurs. Ces personnes sont des acteurs importants dans l'amélioration de notre société car ils nous incitent, par leur courage et leur détermination, à changer nos mentalités et à mettre de côté nos préjugés.

WOENAGNON Mawussi Coco de Kofi,
Président du conseil d'administration

I. Sigles et abréviations

BAIOJ	Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Justiciables
BIJ	Bureau d'Information du Justiciable
CACIT	Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo
CAT	Comité Contre la Torture
CCPR	Centre pour les Droits Civils et Politiques
CDH	Comité des Droits de l'Homme
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CSAP	Corps des Surveillants de l'Administration Pénitentiaire
DADJ	Direction de l'Accès au Droit et à la Justice
DAPR	Direction de l'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion
DUDH	Déclaration universelle des Droits de l'Homme
EPU	Examen Périodique Universel
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies Contre les Drogues et les Crimes
ODDH	Organisation de Défense des Droits de l'Homme
OP	Observateurs des Prisons
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SFVG	Société de Fabrication et de Vente de Glaces
SMPDD	Solidarité Mondiale pour les Personnes Démunies et les Détenus
UCJG	Union Chrétienne des Jeunes Gens

II. Présentation de l'association

Solidarité Mondiale pour les Personnes Démunies et les Détenus est une association togolaise, apolitique et à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des personnes démunies et des détenus à travers des services d'assistance juridique et psychosociale, d'insertion et de réinsertion socioéconomiques. Des plaidoyers sont également mis en place favoriser la prise de mesures législatives et institutionnelles favorisant les conditions d'existence des cibles de l'association.
Créée en décembre 2013, l'association mène une existence légale en raison de sa reconnaissance par les autorités compétentes (n° d'enregistrement 0571 du 22 juin 2014, n° de récépissé 0557/MATDCL-SG-DLPA P-DOCA du 31 août 2015).
La SMPDD, c'est aussi une équipe dynamique et qualifiée. Elle est composée de professionnels formés dans divers domaines du droit, de gestion et des sciences sociales. Que ce soit en counseling et orientation, en travail social, en psychologie, en éducation, en droit, plusieurs membres de l'équipe cumulent de nombreuses années d'expérience dans les domaines d'assistance sociale et de droits humains. La mise en commun de ces expertises permet de répondre aux besoins des bénéficiaires.

La liste des membres du personnel :

Ekoué Joel KESSOUAGNI
Directeur des programmes
Ingénieur génie civil, spécialiste en gestion des projets

Essoham ALI
Responsable du programme « Observateurs des prisons »
Juriste spécialisé en droit pénal et sciences criminelles

Badombéna BASSOLIWENA
Responsable Sensibilisation et prévention de la délinquance juvénile
Master 2 en droit public

Susy Cynthia TANOH

Responsable « Réinsertion et accompagnement social »

Juriste

Marcelle Kossi ATTIOGBE

Assistante programme

Juriste

Gloria Bienvenue DJAGBAVI

Assistante programme

Juriste

Emilie Adjo DOSSA

Secrétaire comptable

BTS en gestion et comptabilité

Otété KATAORE

Responsable financier

Licence marketing et stratégie

Dogbéda WOENAGNON

Coursier

ADJE Kodjo

Chauffeur

a. Vision

Une vision directrice

Toutes les actions menées par la SMPDD sont guidées par une vision directrice : celle de parvenir à un monde où les personnes démunies et les détenus bénéficient de meilleures conditions d'existence et une bonne qualité de vie afin de contribuer au respect de la dignité humaine.

b. Mission

Des missions essentielles pour atteindre les objectifs visés

La SMPDD a pour mission de :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail du personnel de prison et des conditions de vie des détenus
- Favoriser le progrès social et soutenir la résilience des catégories sociales les plus vulnérables

Un engagement soutenu

Dans le but d'atteindre ses objectifs, la SMPDD s'engage à offrir des services professionnels et de qualité.

- ♦ Elle offre un service spécialisé, en adéquation avec les programmes locaux de développement, aux personnes en situation de détresses en raison des conditions de vie précaires.
- ♦ Outre les services d'aide, les membres du CA en concert avec les équipes d'intervenant, pilotent des services complémentaires dans le cadre des missions et objectifs de l'organisme.

c. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la SMPDD réunit des personnes issues de différents secteurs d'activités dont l'expérience et les intérêts rejoignent ceux de la SMPDD. Il se réuni tous les six mois et dispose en son sein d'un pôle de compétence large qui lui permet de remplir au mieux son rôle de pilotage institutionnel, stratégique et

organisationnel de l'association. Les membres réalisent leur mandat bénévolement. Ils s'impliquent en fonction de leurs domaines de compétences et des besoins de l'association.

Ci-dessous, la liste des membres du Conseil d'Administration de l'association :

Président : WOENAGNON Coco de Kofi

Vice-Président : KOKOU Afoua

Secrétaire Général : AMEVOR Bethuel

Trésorier Général : HUKPORTIE Kofitsè Edem

Auditeur interne : FREITAS Mensah Komlan

1er conseiller : YAOU Thomas

2ème conseiller : ATCHABA Comlan Towovi

III. Chiffres clés

125 DOSSIERS D'ASSISTANCE JURIDIQUE

PLUS DE 50
Ex detenus reinsérés sur le plan socioprofessionnel

66
Visites de monitoring en prison

PLUS DE 60 FEMMES
ACCOMPAGNÉES A L'AUTONOMISATION FINANCIÈRE

PLUS DE 600
ENFANTS SENSIBILISÉS ET SOUTENUS FINANCIÈREMENT

90 %
DES RESSOURCES SONT AFFECTEES AUX PROJETS SOIT UN MONTANT DE 55 M DE F CFA (CHIFFRE DE 2021)

IV. Organisation des activités

Les activités de la SMPDD s'organisent autours de trois principaux axes. Chaque département organise ses actions en programmes d'activités. Au sein des différents programmes, des projets sont initiés et mis en œuvre par une équipe jeune, dynamique et expérimentée. Cette organisation du travail n'est toutefois pas rigide car une certaine flexibilité entre les différents pôles est préservée afin de permettre à l'association de pouvoir s'adapter aux changements auxquels elle doit constamment faire face.

a. Actions de protection des droits de l'homme

La rude épreuve de la pandémie du Covid-19 à laquelle fait face le monde entier n'exclut pas le milieu carcéral togolais. Toutefois, la SMPDD a pris à sa charge de rester aux côtés de ses cibles, en leur apportant soutien et accompagnement dans la garantie de leurs droits les plus essentiels. A travers son programme « Observateurs des prisons », l'association a entrepris plusieurs actions de monitoring dans les prisons, couplées de dons et d'assistance juridique au profit des détenus d'une dizaine de prisons du pays.

Au cours de l'année 2021, la SMPDD a réalisé de nombreuses d'actions en faveur des détenteurs de droits. Le dispositif de monitoring des droits de l'homme en prison a été l'axe d'action le plus impactant au cours de l'année. Les actions vont des rencontres interne comme externe, à la formation du dispositif, aux entretiens avec le personnel pénitentiaire, et aux dons en nature comme en numéraire pour soutenir l'administration pénitentiaire ainsi que les détenus.

i. Organisation d'une réunion de travail en interne : la retraite de planification

Dans le souci d'organiser au mieux les activités du programme « Observateurs des prisons », une retraite de planification a été organisée en tout début d'année. Il s'agissait principalement pour les membres du staff de l'association de définir une stratégie d'action étalée sur cinq ans à compter de 2021. Cette stratégie prévoit sur

les deux premières années, la mise en place d'un mécanisme de collecte d'informations permettant d'abord, d'établir les priorités au sein des prisons et l'administration pénitentiaire, ensuite, l'apport des réponses aux besoins détectés sur les deux années suivantes et enfin, un processus de suivi pour la dernière année. Par ailleurs, certaines actions ont été retenues pour être réalisées au cours de l'année 2021, en tenant compte du contexte sanitaire peu favorable pour les interventions au sein des prisons.

ii. Rencontres externes

Au cours de l'année 2021 plusieurs cadres d'échanges et de collaboration ont été initiés par l'association avec ses partenaires.

1. Rencontre avec le Chef de corps des surveillants de l'administration pénitentiaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Observateurs des prisons », une délégation de l'association, conduite par son président M. WOENAGNON Coco de Kofi a rencontré le mardi 7 septembre 2021, le Chef de corps des surveillants de l'administration pénitentiaire, le Lieutenant-Colonel DADJO Ograbako. Au menu des échanges, le fonctionnement de l'administration pénitentiaire ainsi que les conditions de travail des surveillants de l'administration pénitentiaire au sein des prisons civiles du Togo.

Cette rencontre a permis à l'équipe des observateurs des prisons de discuter avec le haut commandement du CSAP sur le programme Observateur des prisons, sa mise en œuvre et son impact sur les contions de travail du personnel pénitentiaire ainsi que sur les conditions de vie des détenus. Ce fut une nouvelle occasion pour la SMPDD de réaffirmer son soutien au corps des

SAP et sa disponibilité à collaborer avec ces derniers afin de répondre le mieux possible aux différents défis auxquels l'administration pénitentiaire est confrontée.[1]

2. Deux dîners d'échanges avec les responsables de prisons

Le mardi 6 avril 2021, un dîner d'échanges avec les responsables des prisons civiles du Togo a été organisé par l'association SMPDD à l'Hôtel du 30 août situé à Kpalimé pour consolider le cadre de collaboration avec la DAPR et les régisseurs des prisons sur le programme « Observateurs des prisons ». Ladite rencontre a permis aux membres de l'association et aux responsables des prisons d'échanger sur les modalités suivant lesquelles des actions tendant à assurer le respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté pouvaient être menées, dans le respect des restrictions imposées aux lieux de détention[2].

---

1 http://www.smpdd.site/index.php?p=posts.single&c=Rencontre_avec_le_Chef_de_corps_des_surveillants_d_2e835c

2 http://www.smpdd.site/index.php?p=posts.single&c=p_style=color__blackRencontre_entre_la_SMPDD_et_le_a870f3

Également, le 10 décembre 2021, la SMPDD a de nouveau réuni autour d'un diner le personnel pénitentiaire à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme. Ce fut l'occasion pour l'association d'échanger avec ses interlocuteurs sur les défis sanitaires dans les prisons et les actions à mener, en synergie, pour les relever. Cette rencontre, tenue à l'hôtel Isis à Atakpamé (162 km au nord de Lomé) a connu la participation du Directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, des régisseurs des 13 prisons civiles du Togo, ainsi que des chefs de détachement du corps des surveillants de l'administration pénitentiaire. Il s'agissait aussi pour l'association d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les réalités en prison afin d'envisager des pistes de solutions et de collaboration qu'il peut y avoir entre l'administration pénitentiaire et la société civile pour améliorer les conditions de détention[3].

i. Organisation d'un atelier de formation du dispositif OP

Afin de contribuer davantage à l'enracinement des droits de l'homme dans tous les lieux de détention au Togo, la SMPDD a initié un programme de monitoring préventif des lieux de détention : le programme « Observateurs des prisons ». Pour lui permettre de couvrir la totalité des prisons que compte le pays, l'association a opérationnalisé un dispositif de jeunes défenseurs des droits de l'homme capable de mener des actions de monitoring et de plaidoyer au niveau des prisons. Avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers notamment la Direction de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DAPR), la Commission nationale des droits de

[3] http://www.smpdd.site/index.php?p=posts.single&c=Celebration_de_la_journee_internationale_des_droit_7dce99

l'homme (CNDH), le ministère en charge des droits de l'homme, Amnesty international section Togo, etc. l'association a organisé un atelier de formation à l'attention des membres de ce dispositif.

Placé sous le thème : **« Professionnalisation du travail des observateurs des prisons, gage de transparence et d'efficacité »**, cet atelier s'est effectivement tenu au siège d'Amnesty Togo à Lomé, du 14 au 15 juillet 2021. En effet, il était important pour l'association de créer un cadre de formation et d'apprentissage pour ces jeunes gens, membres du dispositif de monitoring afin de favoriser une bonne compréhension du programme « Observateurs des prisons » et les doter d'outils techniques nécessaires pour garantir une bonne exécution du programme[4].

Les deux jours de travaux ont permis à l'association de former au total 20 observateurs des prisons dont 10 hommes et 10 femmes, venus de Mango, Kara, Bassar, Sokodé, Notsè, Kpalimé, Vogan, Aného et Lomé.

---

4 http://www.smpdd.site/index.php?p=posts.single&c=Atelier_de_formation_des_Observateurs_des_Prisons_ef7015

ii. Les activités de monitoring et d'assistance juridique des détenus

Au cours de l'année 2021, la SMPDD a comptabilisé un total de 66 visites dans 10 prisons du Togo avec pour activités principales le monitoring préventif, l'assistance juridique et le plaidoyer en faveur de l'amélioration des conditions de détention.

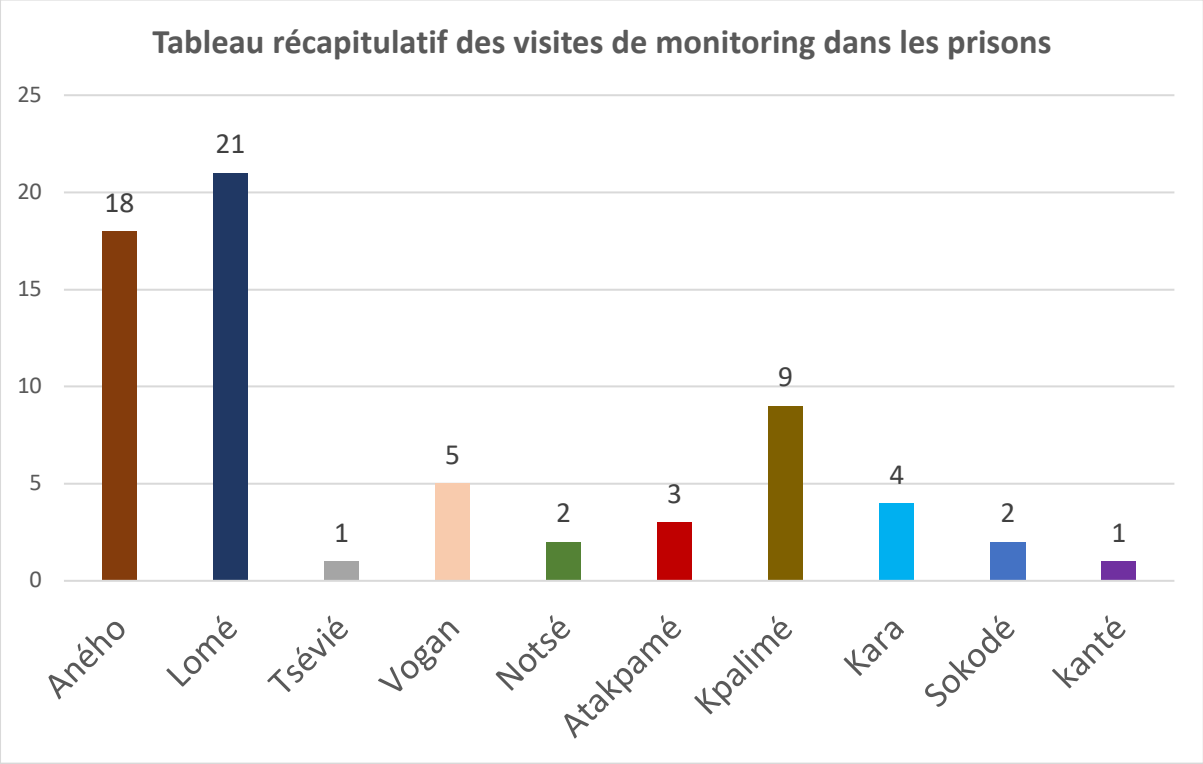

Débutées le 10 mars 2021, les activités d'écoute et assistance juridiques ont principalement concerné les détenus des prisons civiles d'Aného, Vogan, Lomé, Kpalimé et Atakpamé.

La SMPDD enregistre un total de 125 écoutes juridiques réalisées entre mars et décembre 2021. Ces différentes écoutes ont permis d'accompagner les détenus et de mener des actions significatives pour l'avancement de leurs procédures judiciaires. Ainsi donc, en fonction des dossiers, la SMPDD a eu à accompagner les détenus pour des demandes d'audiences, de libérations provisoires ou de droit.

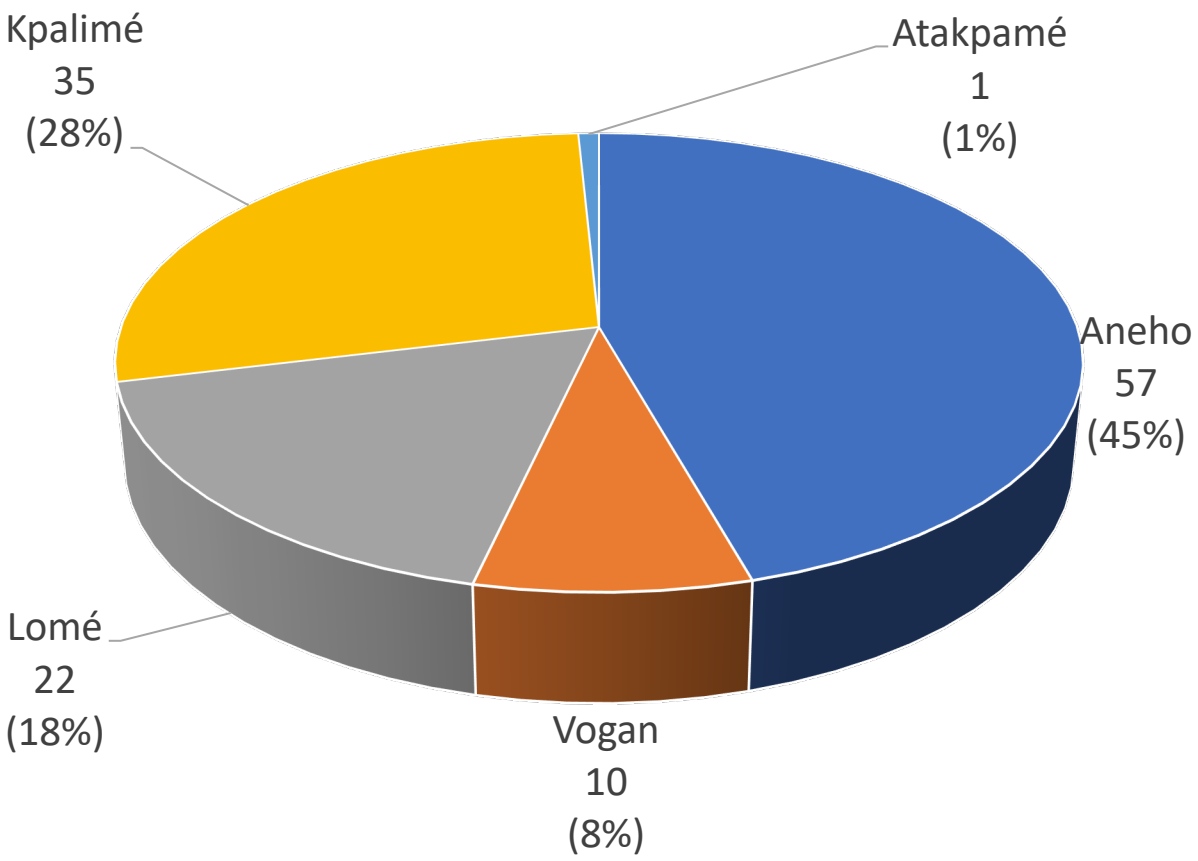

Par ailleurs, ces visites de terrain ont été l'occasion de faire des entretiens avec le personnel pénitentiaire (les régisseurs, les surveillants de l'administration pénitentiaire ainsi que le corps médical) pour s'imprégner de leur vécu et recueillir des données importantes sur leurs conditions de travail et les conditions de vie des détenus.

iii. L'accompagnement et le soutien matériel aux détenus

Au cours de ses interventions dans les prisons, la SMPDD a également procédé à des distributions de vivres et non vivres au profit des détenus. C'est le cas justement des détenus de Lomé, Aného, Vogan, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Kanté qui ont reçu individuellement des pains de savons ainsi que des vivres afin de leur permettre de faire face aux difficultés de la vie en détention[5]. A Kpalimé également, les femmes détenues ont pu bénéficier de la distribution de serviettes hygiéniques pour leur hygiène menstruelle.

---

5 http://www.smpdd.site/index.php?p=posts.single&c=Les_observateurs_des_prisons_en_mission_dans_les_p_6b7b2f

iv. La campagne de consultations médicales foraines à la prison civile de Kpalimé

Avec l'appui financier de l'association française « Evit Bugale ar Bed (EBB) », la SMPDD a organisé une campagne de consultations médicales avec prise en charge gratuite au profit des détenus de la prison civile de Kpalimé. Cette action qui a eu lieu le 30 juillet 2021, est le fruit d'un plaidoyer mené par la SMPDD auprès de son partenaire dans le but de soutenir les efforts de l'administration pénitentiaire en vue de préserver la santé des détenus.

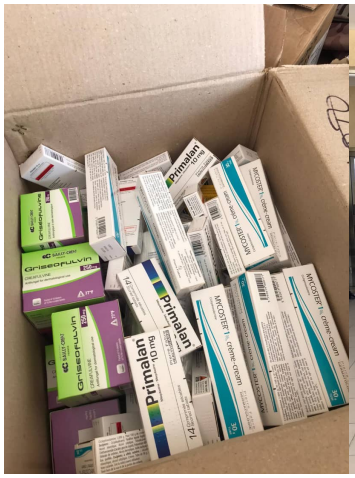

La consultation a permis d'identifier des détenus présentant des affections dermatologiques avancées qui nécessitaient une prise en charge immédiate en vue d'éviter une contamination en masse dans un contexte de promiscuité propre aux prisons. Au total, c'est une somme d'un million cinq cent mille francs (1.500.000) FCFA qui aura servi à la prise en charge de 75 détenus ayant été diagnostiqués.

Par ailleurs il est à noter que des activités de désinfection des cellules des détenus, avant et après la prise en charge ont été opérées afin de s'assurer de l'efficacité de l'action menée.[6]

v. L'octroi d'une enveloppe financière à la DAPR

Dans le cadre de la célébration de la journée internationale des droits de l'homme, la SMPDD a organisé une rencontre d'échanges avec l'administration pénitentiaire le 10 décembre 2021 à Atakpamé. Ce fut l'occasion pour les personnes présentes au dîner organisé, d'échanger sur les défis sanitaires dans les prisons. Il s'agissait principalement pour l'association d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les réalités

---

6 http://www.smpdd.site/index.php?p=posts.single&c=Consultation_foraine_a_la_prison_civile_de_Kpalime_5adabd

en prison, notamment sur les plans de la santé, l'hygiène et l'assainissement afin d'explorer ensemble les pistes de solution et de collaboration qu'il peut y avoir entre l'administration pénitentiaire et la société civile pour pouvoir œuvrer à l'amélioration des conditions de détention.

La SMPDD a saisi l'occasion de cette rencontre pour procéder à un don financier à l'administration pénitentiaire, destinée à la réhabilitation de deux cellules désaffectées à la prison civile de Lomé. L'objectif étant d'apporter un appui concret à l'administration pénitentiaire pour l'aider à faire face aux défis auxquels elle est confrontée.

b. Actions de sensibilisation et de prévention de la délinquance juvénile

Aux termes de l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) *« Toute personne a droit à l'éducation (…) l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales… ».* L'éducation aux droits de l'Homme favorise les valeurs, les croyances et les modes de pensée qui incitent tous les individus à faire respecter leurs propres droits et ceux des autres. Elle développe la compréhension de la part de chacun dans la responsabilité commune de faire des droits de l'homme une réalité dans chaque communauté.

Ainsi, dans le cadre de sa mission, la SMPDD a réalisé des activités de promotion des droits de l'homme et du droit pénal dans les établissements scolaires ainsi que sur les pages officielles : Facebook, Instagram et le site de l'association.

i. Sensibilisation en prison et dans les établissements scolaires

Dans un contexte sanitaire marqué par la pandémie de covid-19, des dérogations spéciales ont été accordées afin de permettre à l'équipe SMPDD de sensibiliser les détenus sur des thématiques liées aux droits de l'homme en prison, à la procédure pénale et sur leur part de responsabilité vis-à-vis de l'administration pénitentiaire. Pour

ce faire la prison de Vogan a été notre cible au cours de l'année de 2021 permettant de toucher une cinquantaine de détenus.

A propos de nos interventions dans les établissements scolaires, ces dernières ont concerné quatre établissements scolaires de la commune de Golfe 1 : le Complexe scolaire Cheick Anta Diop, le Lycée Bè plage, le Complexe Ora et Labora et l'école privée Fraternité. On dénombre un total de 641 élèves dont 341 filles et 263 garçons.

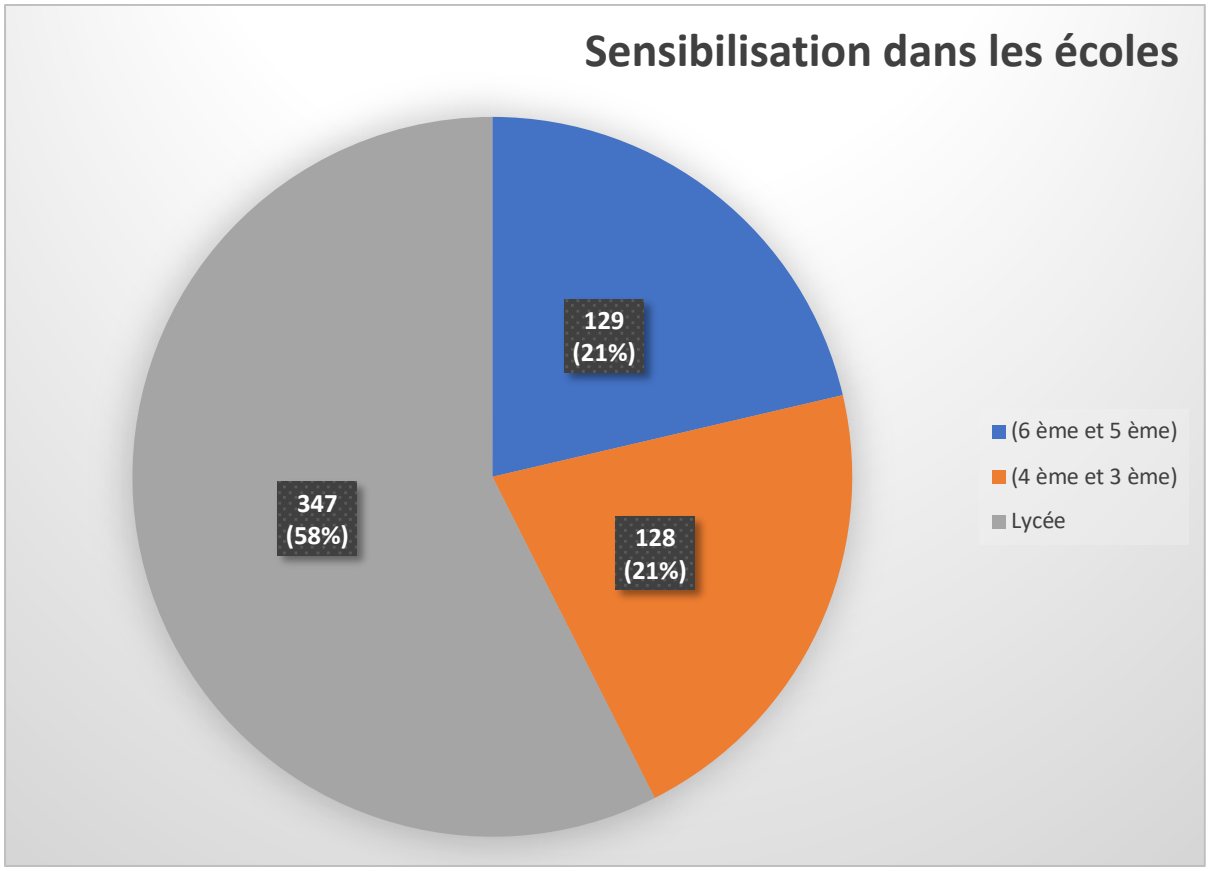

Au cours de ces sensibilisations, les élèves ont pu apprendre des notions sur différents thèmes relatifs aux droits de l'homme, au droit pénal et à l'éducation civique.

ii. Sensibilisation via les réseaux sociaux

Afin d'atteindre le maximum de personnes notamment la communauté connectée, des visuels didactiques ont été conçus et diffusés à travers les différentes plateformes de communication en ligne de l'association. Sur l'année 2021, ce n'est pas moins de 30 fiches d'information et de sensibilisation qui ont été publiés sur les pages Facebook

et Instagram de la SMPDD. Ces fiches ont porté pour la plupart sur des thématique en lien avec les infractions, la cohésion sociale, la paix et les valeurs citoyennes et ont concerné environ 5000 personnes.

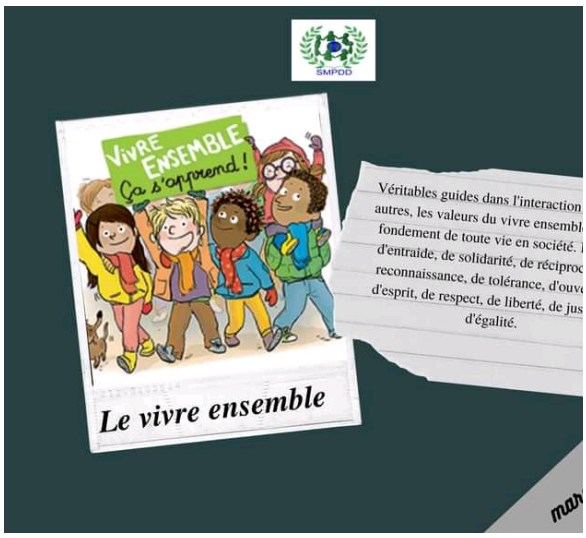

c. Réinsertion et accompagnement social

Depuis plusieurs années maintenant, les droits des personnes défavorisées sont au centre des préoccupations de la SMPDD. Devenue l'un des objectifs fondamentaux du système de protection des droits de l'homme, la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales poursuit son cheminement vers l'acquisition de droits inaliénables. Les actions du département réinsertion et accompagnement social sont regroupées en quatre (4) principaux axes : l'assistance et le suivi psychologiques des

détenus et ex détenus, l'aide d'urgence aux enfants malades, l'autonomisation financière des femmes et jeunes filles défavorisées ainsi que la réinsertion socioprofessionnelle des ex détenus.

i. Aide d'urgence aux enfants malades

Chaque année, des milliers d'enfants décèdent des suites de maladie, de malnutrition et d'autre problèmes liés à la mauvaise hygiène de vie. Le constat de cette incidence de la mauvaise qualité et de la précarité de la vie est plus marquant dans les zones rurales. L'un des facteurs principaux de cette tragédie réside dans le fait que les parents vivent dans une presque extrême pauvreté et n'ont généralement pas les moyens d'assurer à leurs enfants un accès aux soins de santé. Pour certains parents surtout, les frais médicaux et la prise en charge sont tout simplement hors de leur portée car trop onéreux. Par conséquent, nombreux sont les parents qui doivent de façon impuissante regarder leurs enfants mourir.
La SMPDD grâce à son partenaire EBB, est venue en aide à l'enfance déshéritée, en prenant en charge les frais médicaux de plus d'une dizaine d'enfants malades au Togo. Ces actions de l'association vont au-delà du simple sourire apporté à ces enfants et à leurs familles respectives, car elles contribuent à garantir l'avenir de ces enfants en facilitant la sauvegarde d'un cadre familial serein et favorable à leur épanouissement. Au demeurant, la SMPDD apporte également un soutien aux familles de ces enfants à travers des dons de vivres, d'enveloppes financières régulières pour assurer la subsidence et les frais de suivi médical des enfants, ou encore pour la mise en place d'une activité génératrice de revenus.

ii. L'assistance et le suivi psychologiques des détenus et ex détenus

Au cours de l'année 2021, la SMPDD a réalisé des centaines d'heures d'entretiens psychologiques avec les détenus des prisons civiles de Lomé, Kpalimé, Vogan, et Aného ainsi qu'au centre d'accès au droit et à la justice pour mineur de Lomé, assortis d'un suivi psychologique adapté et personnalisé pour chaque bénéficiaire. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la contribution de trois psychologues cliniciens

recrutés par l'association et mis à la disposition de l'administration pénitentiaire pour soutenir les actions et combler le déficit en personnel. Ces experts mobilisés ont donc accompagné et suivi plus de 150 détenus et 10 enfants en conflit avec la loi. Les bénéficiaires présentaient diverses pathologies psychologiques à des stades plus ou moins avancés selon les cas. Notre service de psychologie, a également bénéficié de l'aide précieuse de bénévoles et stagiaires internationaux de nationalité française ou belge. Malgré le contexte sanitaire délicat, surtout en milieu carcéral, le service d'accompagnement a réussi à apporter sa contribution à l'administration pénitentiaire en comblant autant que faire se peut, le déficit en psychologues pénitentiaire. Cela est dû à la dextérité et au professionnalisme dont nos psychologues ont fait preuve, dans un milieu qui présentait un certain nombre de défis à relever sur le plan sanitaire.

iii. Aide à l'autonomisation financière des femmes, jeunes filles défavorisées et ex détenues

A travers son programme d'aide à l'autonomisation financière des femmes et des jeunes filles défavorisées, la SMPDD entend contribuer au renforcement de l'employabilité des jeunes, la création de l'emploi, la réduction des inégalités sociales et la promotion d'une jeunesse responsable. Elle permet particulièrement à des jeunes filles et des femmes, de développer des activités génératrices de revenus afin de

subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles. Le programme d'autonomisation financière des femmes et jeunes filles défavorisées a pour ambition d'aider les différentes bénéficiaires identifiées, d'accéder à une certaine indépendance financière. L'accompagnement se déroule sous forme de microcrédits à taux très réduit. Elles bénéficient aussi d'une formation en gestion de PME/PMI qui contribue à renforcer les compétences nécessaires pour gérer de manière efficace leurs commerces.

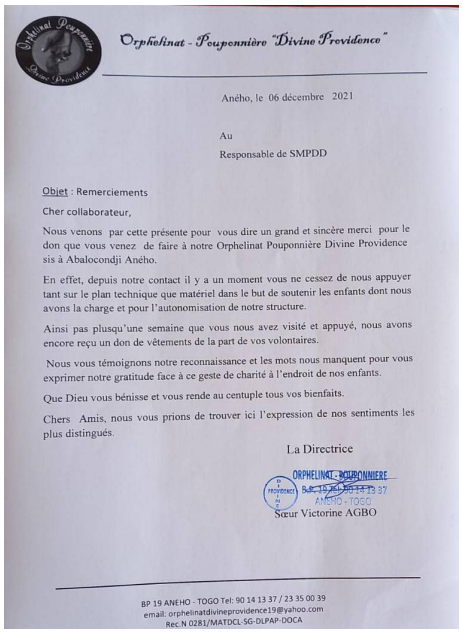

Orphelinat - Pouponnière "Divine Providence"

Aného, le 06 décembre 2021

Au

Responsable de SMPDD

Objet : Remerciements

Cher collaborateur,

Nous venons par cette présente pour vous dire un grand et sincère merci pour le don que vous venez de faire à notre Orphelinat Pouponnière Divine Providence sis à Abalocondji Aného.

En effet, depuis notre contact il y a un moment vous ne cessez de nous appuyer tant sur le plan technique que matériel dans le but de soutenir les enfants dont nous avons la charge et pour l'autonomisation de notre structure.

Ainsi pas plusqu'une semaine que vous nous avez visité et appuyé, nous avons encore reçu un don de vêtements de la part de vos volontaires.

Nous vous témoignons notre reconnaissance et les mots nous manquent pour vous exprimer notre gratitude face à ce geste de charité à l'endroit de nos enfants.

Que Dieu vous bénisse et vous rende au centuple tous vos bienfaits.

Chers Amis, nous vous prions de trouver ici l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La Directrice

ORPHELINAT - POUPONNIERE DIVINE PROVIDENCE B.P. 19 ANEHO - TOGO Tél. 90 14 13 37 / 23 35 00 39

Sœur Victorine AGBO

BP 19 ANEHO - TOGO Tel: 90 14 13 37 / 23 35 00 39
email: orpheinatdivineprovidence19@yahoo.com
Rec.N 0281/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA

Au cours de l'année 2021, plus de sept (7) millions de francs CFA ont été accordés sous forme de microcrédits à une soixantaine de femmes et jeunes filles parmi lesquelles on dénombre une vingtaine d'ex détenues.

Par ailleurs, la SMPDD s'est considérablement illustrée au cours de l'année 2021 par son engagement à donner le sourire aux enfants démunis. Les multiples actions

menées en faveur de l'enfance déshéritée nous ont d'ailleurs valu bien de reconnaissance. En témoigne la note de remerciement qui a été adressée à l'association par la directrice de l'orphelinat pouponnière « Divine providence » d'Aného. En effet, le 06 décembre 2021, une délégation de la SMPDD a fait un don de vêtements à ladite pouponnière pour honorer l'engagement pris d'appuyer l'orphelinat dans la prise en charge de ses pensionnaires.

iv. Réinsertion socioprofessionnelle des ex détenus.

L'emploi des ex détenus est un enjeu majeur de développement aussi bien au plan local qu'au plan national. Ils constituent un puissant moyen de prévention de la récidive, surtout au niveau des jeunes.

Service	Accueil au centre de transit	Accompagnement à la réinsertion professionnelle		Rapatriement des étrangers		Formation professionnelle	
			Entreprise		Destination		Métiers
Nombre de bénéficiaires	17	11	- Sogea Satom - Restaurant Treishville - SFVG - Les Poissons frais	03	- Philippines - Kenya - Nigeria	9	- Menuiserie Alu - Couture - Coiffure - Cuisine - Pressing

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN A LA REINSERTION DES DETENUS

Plus de cinquante (50) personnes avec un antécédent carcéral ont bénéficié d'un accompagnement à la réinsertion professionnelle. Certains ont été mis en apprentissage dans le but d'obtenir un diplôme professionnel. D'autres ont été embauchés dans les entreprises de production et de vente de glaçons, de transport et de vente de poissons frais, les principales sources de financement[7] de l'association.

[7] La SMPDD a créé une activité qui sert à financer ses activités. Il s'agit de la vente de glaçons aux boulangeries et aux navires de pêches. Deux autres entreprises de transport et de vente de poissons frais ont été créées en 2021. 95% des recettes de ces deux entreprises sont investis dans les activités de la SMPDD.

Conscients de la stigmatisation ainsi que de la discrimination dont font l'objet les ex détenus, particulièrement au moment de la recherche de l'emploi, nous les orientons avec leur accord, vers l'entreprenariat et l'auto-emploi. Cette approche est jugée efficace car elle assure une employabilité à long terme et donc une autonomisation financière aux bénéficiaires. Une autre solution adoptée par l'association pour favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des ex détenus est le cadre de collaboration permanente mise développé par la SMPDD avec certaines entreprises partenaires du secteur des travaux publics pour l'embauche des ex détenus.

V. Partenariat

Pour le compte de l'année 2021, la SMPDD a réalisé diverses activités avec ses partenaires nationaux et internationaux.

a. Avec les partenaires nationaux

i. L'ONG Amnesty International section Togo

Dans le cadre de l'organisation de l'atelier de formation des membres de son dispositif « Observateurs des prisons », du 14 au 15 juillet 2021 à Lomé, la SMPDD a pu compter sur un appui financier et technique de l'ONG Amnesty international section Togo. Grâce à cet accompagnement, la SMPDD a pu bénéficier d'un local pour la tenue de la formation et de ressources financières suffisantes pour acquérir et mettre à la disposition des membres du dispositif, des kits de travail composés de sacs à dos, badge, gilets, t-shirt, stylos et blocs notes.

ii. La CNDH

- Dans le cadre de l'organisation de l'atelier de formation des « Observateurs des prisons », la SMPDD a pu compter sur l'accompagnement et l'appui technique de la CNDH. En effet, à travers ses représentants, la Commission a joué un rôle, aussi bien dans le déroulement de la cérémonie d'ouverture dudit atelier que dans le contenu de la formation, en prenant en charge l'exposé d'un

module sur le monitoring des lieux de détention et les techniques de rédaction des rapports de monitoring. A travers cet atelier, il s'agissait pour la SMPDD de doter son dispositif d'outils techniques nécessaires pour garantir une exécution de ses activités, respectueuse des bonnes pratiques en matière de monitoring des lieux de détention.

- Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la torture (CAT) et de la CNDH, la SMPDD a participé à un atelier d'échange avec les organisations de défense des droits de l'homme (ODDH) sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du CAT. Organisé le 13 juillet 2021 par la CNDH avec le soutien du PNUD, cette rencontre constituait la première des trois phases proposées par la CNDH dans sa stratégie de suivi de ses recommandations ainsi que celles des mécanismes internationaux de protection des droits humains en l'occurrence le CAT. Elle a permis de recueillir le point de vue des ODDH concernant leur perception de la mise en œuvre de ces recommandations dans notre pays et également de fournir des suggestions devant permettre l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Togo.

- Également, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Renforcer le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP) du Togo pour contribuer efficacement à la réduction de la torture et des mauvais traitements en détention provisoire », la CNDH a convié les organisations de défense des droits de l'homme à une réunion de travail à laquelle la SMPDD a pris part. organisée le 22 novembre 2O21, cette rencontre a permis à la CNDH d'établir avec les ODDH, des stratégies conjointes de plaidoyer en vue de l'adoption du projet de code de procédure pénale et la réduction de l'usage excessif de la détention provisoire au Togo.

iii. Le CACIT

Dans la perspective du passage du Togo au troisième cycle de l'EPU, le CACIT a organisé en collaboration avec la CNDH et avec l'appui technique et financier de l'UPR Info, un atelier de préparation à la pré-session pour les OSC à laquelle la SMPDD a participé. Organisé du 23 au 24 novembre 2021, cet atelier avait pour objectif de familiariser les acteurs de la société civile et les membres de la CNDH avec les

méthodes de plaidoyer de l'EPU. Cette rencontre a en outre permis aux orateurs de la pré-session de finaliser leurs présentations et aux participants de pouvoir optimiser leurs fiches d'informations.

iv. Le ministère de la justice

Le partenariat avec le ministère des droits de l'homme au cours de l'année 2021 s'est essentiellement matérialisé à travers des interactions régulières avec la Direction de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DAPR) et la Direction de l'accès au droit et à la justice (DADJ).

- **Rencontre avec le Garde des sceaux, Ministre de la justice et de la législation**

La SMPDD a sollicité et obtenu une audience avec le Garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation le mercredi 17 novembre 2021. Cette rencontre a permis à la délégation de la SMPDD de présenter l'association au ministre, ses principales actions et réalisations ainsi que ces projets en perspective. Au rang des principaux sujets discutés, nous pouvons retenir d'une part, le projet de réinsertion des ex détenus sur lequel travaille l'association et d'autre part, l'initiative « Accès à la justice pour tous ».

- **Rencontre de travail avec la DADJ**

La SMPDD s'est fixée pour objectif d'apporter son soutien au gouvernement dans sa politique de rendre la justice plus accessible aux justiciables. Afin d'y parvenir, plusieurs rencontres de travail ont été organisées au cours de l'année 2021 avec la Direction de l'accès au droit et à la justice. Au menu des discussions il était question de l'appui aux maisons de justice installées par l'État ainsi que la redynamisation des bureaux d'information des justiciables (BIJ) et des bureaux d'accueil, d'information et d'orientation des justiciables (BAOIJ). En effet, à travers une initiative dénommée « ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS », la SMPDD désire faciliter l'accès au service public de la justice à l'ensemble de la population togolaise de façon générale et plus spécifiquement aux usagers du Tribunal de première instance de Lomé et la Cour d'appel de Lomé en mettant un accent particulier aux groupes vulnérables notamment les femmes et les jeunes.

- **Partenariats avec la DAPR**

En tant que partenaire privilégié de la SMPDD, la DAPR occupe une place importante dans la stratégie d'intervention de l'association auprès de ses cibles et bénéficiaires. C'est pourquoi, diverses rencontres de travail ont été organisées avec cette direction afin de renforcer le cadre de collaboration sur le programme « Observateurs des prisons » et l'intervention du dispositif de monitoring en prison, en tenant compte des impératifs issus de la crise sanitaire liée au Covid-19.
Au cours de l'année 2021, ce partenariat a permis de nombreuses avancées en ce qui concerne l'effectivité des droits de l'homme en milieu carcéral notamment, l'accès à la santé, le droit à une alimentation saine, l'accès au droit et à la justice, etc.
Il importe également de retenir la collaboration de la DAPR dans le cadre de la formation initiale dispensée aux observateurs des prisons afin de leur permettre d'appréhender au mieux leurs missions au niveau des différentes prisons.

b. Avec les partenaires internationaux

i. Association "Evit Bugale ar Bed (EBB)"

L'histoire entre la SMPDD et EBB est celle de deux organisations unies par un idéal commun : « œuvrer pour le bien-être des enfants ». Ce faisant, le partenariat entre la SMPDD et l'association EBB a connu une nouvelle dimension au cours de l'année 2021. En effet, au cours de ces 12 derniers mois, les deux associations ont réalisé ensemble quatre (4) projets au profit de leurs bénéficiaires communs : la prise en charge et l'accompagnement médical d'enfants gravement malades, la construction d'un forage à motricité humaine dans le canton de Bohou dans la région de la Kara, et la consultation et prise en charge médicale des détenus souffrant d'affections dermatologiques à la prison civile de Kpalimé.
Au vu des résultats satisfaisants atteints via leur partenariat, les deux associations ont manifesté leur ferme intention de poursuivre dans les années à venir leur collaboration. Cette volonté a été matérialisée par la visite à Lomé du 13 au 23 octobre 2021, de Joseph et Christine GALLIOU, respectivement chargé des projets et secrétaire de l'association EBB. Entre autres, leur visite a permis d'évaluer et de faire le point sur les projets réalisés conjointement par les deux associations, mais aussi

d'aborder la mise en œuvre des futurs projets sur lesquels les deux associations devront œuvrer ensemble au cours des 5 prochaines années à venir à minima.

ii. Participation à une réunion informelle entre les ONG togolaises et le CDH

Dans le cadre de l'examen du cinquième rapport périodique de l'État togolais par le Comité des droits de l'homme sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la SMPDD a pris part à une réunion informelle entre les ONG et le CDH le 28 juin 2021. Cette réunion a permis aux différentes organisations de faire un point sur les progrès réalisés par le Togo en matière de garantie des droits fondamentaux, de relever les défis qui perdurent et surtout de formuler une série de recommandations à l'État notamment trois considérées comme prioritaires. Elles sont en lien avec (1) la lutte contre la corruption dans le secteur de la justice, (2) la lutte contre l'impunité sur les cas de torture et mauvais traitements et (3) les entraves à la liberté d'expression et l'action des journalistes, syndicalistes et défenseurs des droits humains.

iii. Participation à une série de webinaires avec l'UPR Info et le CCPR

En prélude à l'examen périodique du Togo en janvier 2022, les membres de la SMPDD ont participé à une série de quatre webinaires organisés par l'UPR Info et le CCPR sur le plaidoyer dans le cadre de l'EPU. Ainsi, du 14 octobre au 4 novembre 2021, l'équipe a pu développer ses capacités de plaidoyer à travers des présentations successives sur : - l'introduction à l'EPU – l'EPU et le plaidoyer – la corruption et les droits de l'homme – le droit de participer aux affaires publiques.

iv. Rencontre avec l'ONUDC

Dans le cadre du projet de renforcement de la résilience des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest face au terrorisme, une réunion de travail a été organisée entre la SMPDD et les membres de la Section Recherche et sensibilisation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC). Cette rencontre a eu pour objectif de faire le

point sur les activités de la SMPDD dans les prisons et de recueillir les recommandations de l'association afin de faire un état des lieux de la montée en puissance de l'extrémisme violent, préalable indispensable dans la lutte contre ce phénomène. Les échanges ont donc porté sur le système carcéral togolais et les conditions de détention, qui peuvent favoriser l'émergence d'un extrémisme violent. En effet, la mixité des crimes et délits au sein des prisons sont un élément qui contribue à son expansion. Les agents de l'ONUDC, au travers de cette rencontre, ont pu mieux appréhender et comprendre les mécanismes des prisons togolaises.

VI. Perspectives d'avenir

☐ Développement des partenariats

Les différents partenariats initiés par l'association lui permettent d'élargir son champ d'action et de favoriser la fusion des objectifs pour plus d'impact auprès des bénéficiaires. Jusqu'ici, la SMPDD a réussi à créer et maintenir de bons cadres de collaboration avec des entités aussi bien étatiques et non étatiques telles que, le ministère des droits de l'homme, le ministère de la justice, la CNDH, l'association EBB, Amnesty international, l'UCJG, etc. A l'avenir l'association entend développer plus de partenariats avec des organismes nationaux et internationaux afin d'accroitre ses résultats. Cela passe notamment par une professionnalisation de ses activités et une plus grande communication autour de ses réalisations.

☐ Mobilisation des ressources

La SMPDD tire l'essentiel de ses moyens financiers dans les cotisations annuelles de ses membres et les bénéfices de ses activités génératrices de revenus. Ce qui logiquement demeure insuffisant, face à l'importance et la complexité du chantier auquel l'association s'attaque, notamment dans le cadre des initiatives visant à favoriser la réinsertion des ex-détenus et l'accès des femmes et des jeunes à des micro-crédits pour leurs projets d'entreprenariats. Afin de faire face à cette forte demande, l'association ambitionne diversifier ses sources de financement, par le biais notamment du renforcement de son membership et la participation aux appels à

projets afin d'obtenir des financements plus conséquents, nécessaires à la réalisation de ses projets.

☐ Renforcement des capacités du personnel

L'impact d'une organisation est fonction de la qualité et de l'efficacité de son équipe. Et ça, la SMPDD l'a bien assimilé. En effet, l'une des forces de la SMPDD réside dans sa ressource humaine. L'association peut en effet se féliciter d'avoir une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle avec une solide expérience dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme. Toujours dans le souci de maximiser son impact sur ses bénéficiaires, la SMPDD accordera dans les prochains mois, une attention particulière à la formation continue de son staff et au renforcement des capacités de son équipe en vue d'une meilleure productivité. L'objectif étant *in fine* de développer une certaine expertise dans les domaines d'action de l'organisation et de se positionner comme telle auprès des différents partenaires.

☐ Dynamisation de la communication de l'association

Le système de communication constitue un défi identifié au niveau du fonctionnement de l'association. Au cours des prochains mois, il s'agira pour la SMPDD de redynamiser ses canaux de communication internes et externe afin de renforcer son positionnement en tant que structure de référence en matière de protection des droits des démunis et des détenus.